



RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01400
Numéro SIREN : 814 976 775
Nom ou dénomination : 2CE

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2015 sous le numéro de dépôt 7484

**STATUTS SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE DONT L'ASSOCIE UNIQUE,
PERSONNE PHYSIQUE, ASSUME PERSONNELLEMENT LA GERANCE**

Société : 2CE
Société à responsabilité limitée : 2CE
Au capital de : 1000.00€
Siège social : 10 Allée du Mézenc – 42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT

GREFFE TC ST ETIENNE

N° gestion : ASB 1600

le : 04 DEC. 2015

N° dépôt : 7484

Le soussigné, Monsieur Pascal CHAPPELLON, né le 29 mars 1967 à FIRMINY (Loire) et demeurant ^{10 Allée du Mézenc} – 42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT, a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

STATUTS

Article 1er : Forme

La société est à responsabilité limitée.
Elle est régie par les dispositions du livre deuxième du Code de commerce, par toutes autres dispositions légales et réglementaires en vigueur et par les statuts.

Article 2 : Objet

La société a pour objet : les activités de promotion immobilières, de construction et vente d'immeubles.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3 : Dénomination

Sa dénomination sociale est : 2CE

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots : « société à responsabilité limitée » ou des initiales : « SARL » et de l'énonciation du capital social.

Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé : 10 Allée du Mézenc – 42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5 : Durée

La société a une durée de 99 années sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 : Apports

L'associé unique apporte et verse à la société une somme totale de 1000.00 (mille) euros.

La somme totale versée, soit, 1000.00 euros a été déposée le 27/11/2015 au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, au Crédit Agricole Loire Haute-Loire – 10 rue Joannès Beaulieu – 42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT.

PC

Article 7 : Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de 1000.00 euros.
Le capital est divisé en 1000 parts à 1.00 euro, intégralement libérées.

Article 8 : Gérance

La société est gérée par son associé unique Monsieur Pascal CHAPELLON, né le 29 mars 1967 à FIRMINY (Loire) et demeurant 10 Allée du Mézenc – 42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT.

Article 9 : Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10 : Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} décembre de chaque année et se clôture le 30 novembre de chaque année.
Par exception, le premier exercice sera clôturé au 30 novembre 2016.

Article 11 : Comptes sociaux

Le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes annuels sont établis par le gérant. L'associé unique approuve les comptes annuels dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice social.

Lorsque l'associé unique est également le gérant de la société, le dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le même délai de six mois, de l'inventaire et des comptes annuels dûment signés, vaut approbation des comptes.
Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

Article 12 : Actes accomplis pour le compte de la société en formation

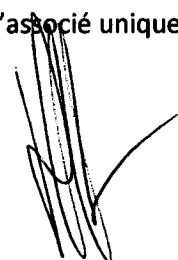
L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Article 13 : Frais et formalités de publicité

Les frais, droits et honoraires afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Saint-Just-Saint-Rambert, le 27 novembre 2015
En 4 exemplaires.

Signature de l'associé unique





CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE SOCIETE EN COURS DE FORMATION

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel ,

Représentée par MEUNIER Maryline, en sa qualité de responsable point de vente, dûment habilité à l'effet de la présente,

Certifie :

- Avoir reçu en dépôt la somme de mille euros 1000 €uros représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs du capital en numéraire de la société en formation 2CE-10 allée du mezenc 42170 st just st rambert,

Sur un compte bloqué dans les conditions légales et réglementaires, ouvert en ses livres sous le n° 72833910524, jusqu'à la date d'immatriculation de la société.

Liste des souscripteurs et mention des sommes versées par chacun d'eux :

Chapellon Pascal , né le 29/03/1967 à Firminy, domicilié 10 allée du mezenc 42170 st just st rambert

Montant souscrit : 1000 €uros déposé le 26/1/2015

Par remise de chèque

Et

- Avoir constaté la concordance entre ces versements et les sommes indiquées comme versées par chaque souscripteur sur la liste des souscripteurs qui lui a été présentée.

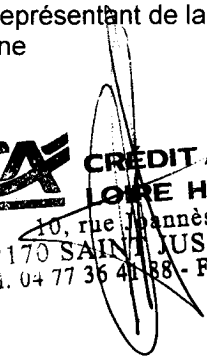

La Caisse Régionale, depositaire agréé en sa qualité d'établissement de crédit, décline toute responsabilité quant à l'origine des fonds déposés et leur utilisation après déblocage.

Fait à St Just sur Loire

Le 27/11/2015

En 2 originaux

Signature du Représentant de la Caisse Régionale
Meunier Maryline


 CRÉDIT AGRICOLE
LOIRE HAUTE-LOIRE
10, rue Jeanès Beaulieu
42170 SAINT JUST SUR LOIRE
Tél. 04 77 36 41 88 - Fax 04 77 36 91 24